



Planification

1

2

3

LIVRET 2 SUR 3



LIVRET

2

Ce livret comprend les sections suivantes :

- Comprendre les aides dont vous bénéficiez actuellement
- Créer un plan NDIS pour atteindre vos objectifs
- Recevoir un plan NDIS approuvé

Comment utiliser ce livret

Ce livret vous permet de vous préparer à votre nouveau Régime national d'assurance handicap (NDIS). Il s'agit peut-être de votre premier plan NDIS ou vous avez peut-être déjà bénéficié de plans NDIS.

Pour vous préparer à votre réunion de planification, commencez à réfléchir à vos besoins d'aide immédiats et à vos objectifs actuels et futurs. Ce livret de planification vous aidera à vous préparer.

MOTS-CLÉS NDIS : Certains mots que nous utilisons pour parler du NDIS peuvent être nouveaux pour vous donc nous vous les expliquons au fur et à mesure.

Dans ce livret, les exemples de notes et de questions sont indiqués en **rouge**.

Ceci est le deuxième livret du participant de la série. Utilisez ce livret avec les livrets 1 et 3.

LIVRET 1 : Comprendre le NDIS

Le livret 1 comprend les sections suivantes :

- Connaître le NDIS
- Décider de déposer une demande auprès du NDIS
- Accéder au NDIS

LIVRET 2 : Planification

Dans le livret 2 :

Comprendre les aides que vous recevez actuellement et préparer votre rendez-vous de planification

- Pour vous préparer à votre réunion, réfléchissez aux aides que vous recevez actuellement et à ceux qui les fournissent, ainsi qu'aux aides et services dont vous pourriez avoir besoin pour atteindre vos objectifs.
- Complétez ce livret vous-même ou avec l'aide de quelqu'un et apportez-le à votre réunion de planification. Pensez à tous les rapports ou évaluations que vous devrez apporter.

Participer à un rendez-vous de planification pour créer votre plan

- Renseignez-vous sur ce qui se passera lors de votre réunion de planification, qui vous allez rencontrer et qui pourra venir avec vous.

Recevoir votre plan NDIS approuvé

- Comment vous allez recevoir votre plan NDIS et que faire ensuite.

LIVRET 3 : Utiliser votre plan NDIS

Le livret 3 comprend les sections suivantes :

- Comprendre ce que votre plan inclut
- Apprendre à utiliser votre plan
- Choisir et gérer les aides et les services
- Revoir votre plan et son avancement

Vous recevrez les livrets dont vous avez besoin tout au long de l'accompagnement du NDIS ou vous pouvez les consulter sur le site web du www.ndis.gov.au

Comprendre les aides que vous recevez actuellement

Cette section sert à recueillir des informations générales sur vous, votre handicap, et les aides et les services actuels que vous recevez. Vous pouvez utiliser ces informations pour engager une conversation sur vous et votre vie lorsque vous rencontrez votre coordinateur ECEI, LAC ou l'Agence nationale d'assurance handicap (NDIA).

Vos informations personnelles

Nom :

Numéro NDIS (disponible dans votre lettre d'accès) :

Âge :

Quels problèmes, handicap(s) ou retard de développement avez-vous ? **Exemple : Je souffre de paralysie cérébrale.**

Quelles sont les conséquences sur votre vie quotidienne ?

Exemple : Je suis plutôt indépendant. J'utilise un fauteuil roulant pour me déplacer. J'ai une voiture modifiée. J'ai besoin d'un peu d'aide pour me préparer à aller au travail, pour la préparation des repas et pour l'entretien de la maison et du jardin.

Vos réseaux d'aide actuels

Les personnes importantes dans votre vie : Ce sont des personnes dans votre vie qui ne travaillent pas pour un prestataire offrant des services destinés aux personnes en situation de handicap. Il peut s'agir de vos amis, de votre famille, de vos colocataires, de vos voisins, de votre superviseur ou de vos collègues de travail, de vos avocats ou de toute autre personne qui s'occupe de vous, vous aide et vous soutient. Il peut également s'agir de personnes que vous aidez, telles que vos enfants ou vos parents.

Nom	Relation	Décrivez la façon dont ils vous aident dans votre vie
Exemple : Vito	Officier de liaison handicap à l'université	Cette personne m'aide à mettre en place des modalités spéciales pour les cours et les examens.

À propos de vous : Dites-nous ce que vous pensez que nous devons savoir sur vous. Quelles personnes ou quelles choses sont importantes pour vous ? Où habitez-vous ? Avec qui habitez-vous ?

Exemple : Je vis avec ma petite amie chez mes parents. Je suis très proche de ma famille et j'ai grandi avec un petit groupe d'amis.

Vie quotidienne : Que faites-vous chaque jour ? Quels sont vos centres d'intérêt ? Travaillez-vous ?

Exemple : Je vais dans un centre de proximité trois jours par semaine. Je n'ai pas de travail, mais je suis bénévole au lycée du quartier, et je veille à ce que le matériel de sport soit bien rangé. Je voudrais avoir un emploi à temps plein un jour.

Exemple : Le week-end, je passe du temps avec mes amis.

Votre collectivité et les autres services gouvernementaux

Tous les Australiens ont droit à un accès aux services gouvernementaux.

Les gouvernements locaux et d'État australiens financent des services tels que l'éducation, l'aide à l'emploi, la santé et les transports pour tous les Australiens. Pour plus d'informations sur les financements du NDIS et les financements par d'autres administrations, reportez-vous au **Livret 1 - Comprendre le NDIS**.

Cette section aidera votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA à comprendre les aides que vous recevez de la part d'autres instances du gouvernement, les activités locales auxquelles vous participez et ce dont vous pourriez avoir besoin à l'avenir.

Collectivité : Y a-t-il des clubs de sport, des groupes locaux ou d'autres organisations auxquels vous participez ? À quelle fréquence participez-vous à des activités dans votre communauté?

Exemple : Je fais du bénévolat au club de cricket de mon fils, surtout le week-end ou pour des événements. Je suis membre de la bibliothèque locale et je participe parfois à des événements avec les enfants.

Exemple : Je vais à l'église avec ma femme plusieurs fois par semaine.

Autres services gouvernementaux : Recevez-vous d'autres aides ou services gouvernementaux ? Ceux-ci peuvent inclure l'éducation (par exemple, école, université, TAFE), les transports et la santé (comme des visites médicales chez un généraliste, ou d'autres professionnels de la santé). Si oui, combien de fois y allez-vous ?

Exemple : J'utilise les transports en commun pour aller au travail.

Exemple : J'ai le même généraliste depuis environ 10 ans et elle m'a donné un plan de traitement pour la santé mentale pour que je puisse obtenir de l'aide pour gérer mon anxiété. Parfois, j'appelle le numéro de téléphone de Mensline si j'ai besoin de parler à quelqu'un en urgence.

À quoi ressemble votre semaine ?

Aides hebdomadaires : Quels types d'aides gouvernementales et de proximité utilisez-vous pour vous aider à faire ce dont vous avez besoin chaque jour ?

Jour	Ce que je fais	Pour effectuer ces tâches, j'obtiens de l'aide de
Exemple : Lundi	Mon enfant va à la garderie. Chaque lundi, j'ai rendez-vous avec mon psychologue.	Son équipe à la garderie a mis en place des stratégies en cas de frustration ou de mécontentement. J'ai une recommandation de mon médecin généraliste.
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		

Les activités occasionnelles : Quelles activités faites-vous toutes les deux semaines, tous les mois ou de temps en temps?

Exemple : Je vais à la piscine toutes les deux semaines avec ma sœur, je vais au groupe de soutien le jeudi et au football le week-end avec mon oncle.

Les choses qui fonctionnent bien : Qu'aimez-vous dans votre vie en ce moment ?

Exemple : Notre famille vient d'avoir un chiot, j'aime beaucoup m'en occuper. Je me sens responsable de le nourrir, de le toiletter et de jouer avec lui. Je n'ai jamais eu d'animal de compagnie, alors j'apprends à prendre soin de lui.

Les changements : Y a-t-il quelque chose que vous voudriez changer ? Y a-t-il quelque chose de nouveau que vous voudriez essayer ?

Exemple : Je travaille deux jours par semaine dans un centre d'accueil. J'aimerais vraiment trouver du travail dans un café, où je pourrais rencontrer de nouvelles personnes. J'aimerais aussi vivre dans une maison commune avec d'autres personnes de mon âge.



Créer un plan NDIS pour atteindre vos objectifs

Au cours de votre réunion de planification, vous discuterez des objectifs que vous souhaitez atteindre dans le cadre de votre plan NDIS. En règle générale, votre premier plan durera 12 mois. Après votre premier plan, un plan plus long pourrait également vous être proposé, si vos besoins sont moins susceptibles de changer.

Se fixer des objectifs

Les **objectifs** sont une partie importante du NDIS. Dans cette section, vous allez commencer à explorer les objectifs de votre plan NDIS. Vous en discuterez avec votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA, qui vous demandera ce que vous souhaitez accomplir et si vous avez des objectifs à court terme ou des besoins non satisfaits dans votre vie que vous estimez devoir être pris en compte.

Vos objectifs à moyen et à long terme peuvent être décomposés en objectifs à court terme qui constituent des « petits pas » vers vos objectifs de vie plus importants.

Objectifs à court terme

Ces objectifs peuvent généralement être atteints en moins de 12 mois. Pensez à ce que vous voudriez accomplir, pourquoi vous voudriez le faire et quand vous voudriez l'avoir accompli.

Quels sont vos objectifs à court terme pour ce plan NDIS ?

MOTS-CLÉS DU NDIS :

Objectifs

Les objectifs sont des choses que vous souhaitez accomplir avec l'aide du NDIS et d'autres aides et services. Vos objectifs peuvent être de devenir plus indépendant, d'obtenir ou de garder un emploi, d'acquérir de nouvelles compétences, de poursuivre des études, de devenir plus actif dans votre collectivité ou d'améliorer vos relations et de vous faire des amis. Vous devriez essayer de rendre vos objectifs aussi spécifiques que possible.

Exemple : Objectif 1 : Cette année, je veux apprendre à utiliser les transports en commun par moi-même pour pouvoir aller à la bibliothèque, commencer un cours ou sortir avec des amis et ne pas compter sur ma mère.

Exemple : Objectif 2 : Je veux être capable de me laver tout seul, sans l'aide d'un soignant.

Objectifs à moyen et long terme

Que voulez-vous réaliser à moyen et long terme ? Ces objectifs peuvent prendre plusieurs années, mais il est important d'identifier les étapes pour les atteindre.

Exemple : Objectif 1 : D'ici quelques années, je veux déménager pour vivre avec un ami.

Exemple : Objectif 2 : Trouver un travail pour pouvoir payer les factures par moi-même.

Se préparer pour accéder au portail myplace

Une fois votre plan NDIS approuvé, vous pourrez le consulter en ligne sur le portail **myplace** du NDIS. Pour cela, vous devez avoir un compte myGov.

Pour créer un compte myGov, consultez le site web **www.my.gov.au**

SI vous avez des difficultés, besoin d'aide pour créer votre compte myGov ou souhaitez en savoir plus sur le portail myplace du NDIS, contactez votre coordinateur ECEI, LAC ou la NDIA.

Vous pouvez aussi appeler le service de renseignements myGov au **13 23 07**.

MOTS-CLÉS DU NDIS :

myplace

myplace est un site web sécurisé pour les participants ou leur représentant pour consulter leur plan NDIS, demander des paiements et gérer les services avec les prestataires.



Gérer votre financement NDIS

Votre plan NDIS disposera de fonds dans une ou plusieurs catégories de budget pour que vous puissiez payer des aides et des services. Vous pouvez décider des services que vous recevez, qui les fournit et quand.

Votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA vous demandera comment vous souhaitez gérer votre financement NDIS et vous aidera à choisir le meilleur moyen pour gérer vos fonds en fonction de vos besoins et de votre situation.

Il existe trois options pour gérer votre financement NDIS : autogéré, géré par le plan et géré par la NDIA. Vous pouvez également utiliser une combinaison d'options. Par exemple, vous pouvez choisir de gérer vous-même une partie de votre plan et de faire gérer le reste par la NDIA.

Autogestion

L'autogestion de vos fonds vous apporte une autonomie et une flexibilité maximales pour la gestion de votre aide. Vous avez le contrôle et la responsabilité des fonds reçus du NDIS.

Si vous gérez par vous-même, vous êtes responsable de l'achat des aides, dans les limites de votre budget, qui vous aideront au mieux à atteindre les objectifs que vous avez définis dans votre plan.

Si vous choisissez l'autogestion, vous pouvez :

- être innovant et flexible en décidant qui fournit les aides de votre plan - ce peut être un **prestataire enregistré auprès du NDIS** ou un prestataire non enregistré ;
- engager du personnel ou payer quelqu'un d'autre pour le faire en votre nom (dans la plupart des cas, les membres de la famille ne peuvent pas être employés pour vous apporter de l'aide) ;
- acheter plus d'aides grâce aux économies que vous réalisez en organisant vos services, à condition qu'elles soient conformes à ce qui est convenu dans votre plan.

Il existe des exigences et des responsabilités supplémentaires pour les personnes qui gèrent elles-mêmes leur financement, notamment l'enregistrement des données, les acquittements et le paiement des factures des prestataires. Pour en savoir plus, consultez le **Guide NDIS sur l'autogestion (NDIS Guide to Self-Management)**, disponible sur le site web du NDIS.

Gestion par le plan

Si vous choisissez de faire appel à un gestionnaire de plan, celui-ci paiera à vos prestataires les aides que vous achetez, vous aidera à garder une trace de vos finances et à établir des rapports financiers à votre place. Vous pouvez faire la même chose que si vous vous autogérez, sauf qu'un gestionnaire de plan paie les factures pour vous. Selon votre situation, un gestionnaire de plan peut également vous aider à choisir vos prestataires. Le gestionnaire de plan est financé par votre plan.

Votre gestionnaire de plan doit être un prestataire enregistré auprès du NDIS et il utilisera directement les fonds de votre plan pour payer vos prestataires en votre nom.

MOTS-CLÉS DU NDIS :

Prestataire enregistré auprès du NDIS

Les prestataires qui sont enregistrés sont appelés prestataires enregistrés auprès du NDIS et ils respectent les normes de qualité et de sécurité du gouvernement. Les organisations ou les individus peuvent demander à être un prestataire enregistré. Vous pouvez rechercher des prestataires enregistrés sur le site web du NDIS ou sur le portail myplace.

“

« Dès le début, nous nous sommes autogérés et cela nous donne le plein contrôle des aides dont Frank bénéficie. La coordination et la gestion nécessitent plus de travail, mais nous savons comment chaque dollar est dépensé et nous prenons toutes les décisions en ce qui concerne les besoins et les aides de Frank ».

MEGAN, MÈRE DE FRANK



Gestion par la NDIA

Lorsque votre plan est géré par la NDIA (parfois appelée gestion par l'Agence), vous pouvez choisir parmi une gamme de prestataires enregistrés auprès du NDIS. Vos prestataires envoient une demande de paiement électronique sur les fonds que vous avez reçus. Vous ne pouvez pas utiliser de prestataires non enregistrés. Vous pouvez consulter le portail myplace pour connaître les revendications des prestataires par rapport aux fonds reçus du NDIS et suivre votre budget.

“

« Je ne stresse pas comme avant ; le NDIS m'a enlevé un poids des épaules. »

STEPHANIE, SŒUR DE SANDY



Le tableau ci-dessous montre les différences entre les différentes options de gestion de plan :

Je peux...	Autogestion	Gestion par le plan	Gestion par la NDIA
Avoir le choix et contrôler les prestataires que j'utilise	✓	✓	✓
Utiliser les prestataires enregistrés auprès du NDIS	✓	✓	✓
Utiliser des prestataires non enregistrés	✓	✓ (Bien que votre gestionnaire de plan doit être un prestataire enregistré)	Vous devez utiliser des prestataires enregistrés quand votre plan est géré par la NDIA.
Négocier les prix pour payer moins que les prix indiqués dans le guide du NDIS	✓	✓	✓
Payer plus que les prix indiqués dans le guide du NDIS	✓	Les prestataires qui fournissent de l'aide à un participant en utilisant un gestionnaire de plan ne peuvent pas facturer plus que les prix indiqués dans le guide du NDIS.	Les prestataires qui proposent de l'aide à un participant dont le plan est géré par la NDIA ne peuvent pas facturer plus que les prix indiqués dans le guide du NDIS.
Prendre des décisions de bon rapport qualité prix en lien avec mon plan	✓	✓	✓
Consulter mon plan sur le portail myplace pour vérifier mon budget	✓	✓	✓
Gérer la comptabilité et les enregistrements de mes dépenses	✓	Votre gestionnaire de plan s'en occupera pour vous.	La NDIA s'en occupera pour vous.

Pour plus d'informations sur les options de gestion de plan et ce qui fonctionne le mieux pour vous, contactez un coordinateur ECEI, un planificateur LAC ou NDIA.

Autres informations importantes

Y a-t-il d'autres domaines de votre vie dont vous avez besoin de discuter ? Y a-t-il des aides que vous recevez actuellement que vous aimeriez continuer ? Avez-vous des préoccupations en matière de sécurité ou d'autres questions à poser ?

Liste de points à vérifier

Avez-vous fait tout ce que vous deviez ?

- Complété ce livret
- Noté toutes les questions que vous souhaiteriez poser
- Décidé qui vous accompagnera à votre rendez-vous de planification
- Regroupé les autres informations et rapports qui peuvent être utiles au NDIS pour comprendre les conséquences de votre handicap et vos conditions personnelles

Si vous avez effectué toutes les étapes ci-dessus, vous êtes désormais prêt pour votre rendez-vous de planification.

Votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA vous contactera pour trouver un horaire qui vous convient pour le rendez-vous. Vous pouvez noter l'heure du rendez-vous sur la page suivante.

Votre rendez-vous de planification

Date :
Heure :
Lieu :
Qui vous accompagne :

Que devez-vous amener au rendez-vous de planification ?

Si possible, amenez :

- ce livret ;
- vos coordonnées bancaires (si vous envisagez l'autogestion pour tout ou partie de votre financement) ; et
- vos identifiants d'accès à myGov (si vous avez besoin d'aide, contactez votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA).

Vous pouvez également amener un membre de votre famille, un ami, un avocat ou toute autre personne à votre réunion. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour trouver un avocat, veuillez contacter votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA.

Vos questions

Question	Réponse

Recevoir un plan NDIS approuvé

Bien que vous puissiez travailler avec un coordinateur ECEI ou LAC pour développer votre plan NDIS, tous les plans des participants doivent être approuvés par la NDIA. Une fois celui-ci approuvé, vous recevrez votre plan en personne ou par la poste, ainsi que par le biais du portail myplace.

Votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA vous informera des prochaines étapes et du temps qu'il faudra pour recevoir votre plan approuvé.

Pendant votre rendez-vous de planification, vous pouvez demander une copie de votre plan imprimée dans une variété de formats accessibles tels que le braille, le texte électronique (sur CD), les gros caractères ou l'audio (sur CD), ou traduite dans la langue de votre choix.

Que se passe-t-il si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui est indiqué dans votre plan ?

Vous avez le droit de demander une **révision interne** de votre plan par la NDIA. Votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA vous expliquera comment procéder et peut vous mettre en contact avec des avocats pouvant vous aider dans ce processus.

Une demande de révision interne d'une décision doit être faite dans les trois mois suivant la notification de la décision de la NDIA.

Si vous n'êtes pas satisfait de la révision interne, vous pouvez demander une révision par la Cour d'Appel administrative (*Administrative Appeal Tribunal - AAT*), qui est indépendant de la NDIA. Vous ne pouvez pas demander à l'AAT de réviser une décision prise par la NDIA avant qu'une révision interne ait été effectuée par la NDIA.

MOTS-CLÉS DU NDIS :

Révision interne

Il s'agit de la révision d'une décision du NDIA.

Le membre du personnel de la NDIA qui participe à la révision interne n'aura pas participé à la décision précédente. Ils voudront peut-être vous parler directement dans le cadre de ce processus.

“

« Une fois que Sam est devenu participant du NDIS, nous avons commencé à explorer les différentes options et il a fini par obtenir l'application Proloquo2Go. Cela peut lui permettre de communiquer sur ses intérêts et les choses qu'il aime. L'objectif principal pour Sam est d'avoir un emploi rémunéré et il a manifesté son intérêt pour cela. »

PETER, ORTHOPHONISTE DE SAM



Les coordonnées de votre coordinateur ECEI, de votre planificateur LAC ou NDIA

Nom :

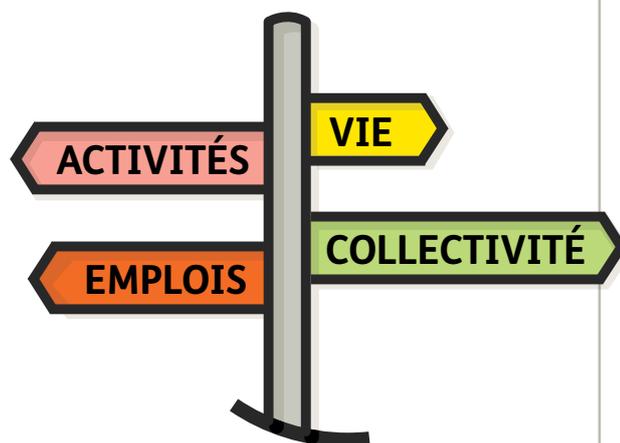
Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Adresse :

Actions, notes et idées

Utilisez cette section pour répertorier les actions, les notes ou les idées que vous retirez de votre réunion de planification. Cela peut inclure une liste des services locaux ou gouvernementaux à contacter, des contrats de services à conclure avec des prestataires, des groupes de soutien entre pairs se réunissant dans votre région ou en ligne, les prochaines étapes ou toute autre information utile que vous retirez de votre réunion de planification.



1

2

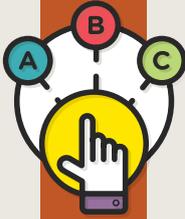
3

Que se passe-t-il ensuite ?



Votre plan NDIS est approuvé.

- Lorsque votre plan NDIS est approuvé, vous devez comprendre les différents budgets, savoir qui peut vous aider à commencer à utiliser votre plan et comment votre plan est géré.



Commencez à utiliser les aides et les services qui vous aideront à atteindre vos objectifs.

- Une fois que vous avez compris votre plan, la prochaine étape consiste à vous mettre au travail pour atteindre vos objectifs.
- Vous serez soutenu pour démarrer votre plan. Votre coordinateur ECEI, LAC ou la NDIA peut vous aider à choisir les bons prestataires et vous aider en cas de problème.
- Votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA peut vous aider à vous mettre en relation avec les services locaux et les autres services gouvernementaux et les groupes de soutien par les pairs.



Vers la fin de votre plan, votre coordinateur ECEI, votre planificateur LAC ou NDIA travaillera avec vous pour revoir votre plan et vos résultats et créer un nouveau plan NDIS.

- C'est l'occasion de réfléchir à votre plan et de célébrer vos réalisations ! Pour la plupart des gens, cela se produira au bout de 12 mois.

Vous êtes maintenant prêt à passer au :
Livret 3 : Utiliser votre plan NDIS

Pour plus d'informations sur ce livret, veuillez contacter :

www.ndis.gov.au

**L'Agence nationale d'assurance handicap
(National Disability Insurance Agency)**

 Téléphone 1800 800 110

 Trouvez-nous sur/NDISAus

 Suivez-nous sur Twitter @NDIS

**Pour les personnes qui ont besoin
d'aide avec l'anglais**

 TIS : 131 450

**Pour les personnes malentendantes
ou ne pouvant pas parler**

 TTY : 1800 555 677

 Speak and Listen : 1800 555 727

 Relais Internet : National Relay Service
www.relayservice.gov.au